

## Charte d'adhésion au programme IRM-DPC®

### Incentive Risk Management

En partenariat avec ASSPRO qui conçoit des formations autour de la prévention du risque opératoire, BRANCHET a élaboré un programme d'IRM-DPC®, destiné à valoriser vos actions de formation et de prévention. Ce programme, géré par Branchet Solutions, a pour objectif de réduire la sinistralité et d'améliorer votre prime d'assurance annuelle.

### Le fonctionnement

Lorsque vous adhérez au programme d'IRM-DPC®, vous cumulez des points en fonction des sessions de formations auxquelles vous participez. Lorsque vous atteignez sur une période d'un an, 20 points, vous bénéficiez de 5% de réduction à la date anniversaire de votre contrat qui suit l'année d'acquisition de vos points. Les points sont acquis au titre des formations dispensées par Branchet Solutions et qui entrent dans le cadre du DPC ou d'un coaching (voir tableau ci-après). Les points sont cumulés sur une période d'un an avec la possibilité d'en reporter un maximum de 10 sur l'année suivante si le seuil des 20 points n'est pas atteint.

### Comment gagner des points d'IRM-DPC® ?

Moyens	Détails	Nombre de points
Formations DPC Branchet Training / Asspro	Toutes spécialités confondues	<b>10 points</b> <b>5 points en webinar</b>
Formations DPC en e-learning	Toutes spécialités confondues	<b>5 points dans la limite de 10 points par an</b>
Journées Arres / Asspro en DPC	Pour les anesthésistes-réanimateurs	<b>10 points</b>
Coaching individuel (sous réserve de validation par la direction médicale de Branchet)	Toutes spécialités confondues	<b>10 points</b>
Accréditation HAS (l'accréditation vaut DPC)	Sur production du certificat ou du bilan annuel	<b>10 points</b>

### Adhérer au dispositif IRM-DPC®

En cochant cette case, j'adhère au programme de formation IRM-DPC®

Nom :

Prénom :

Numéro client :



**Ce document est à envoyer à l'adresse suivante :**

**[irm-dpc@branchet.fr](mailto:irm-dpc@branchet.fr)**